

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 1/9

## DentaClean

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

DentaClean

#### Indications diverses:

Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Reinigungsmittel

Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations identifiées pertinentes:

Catégories de produits [PC]

PC 35: Produit de lavage et de nettoyage

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

DKL GmbH

An der Ziegelei 4

37124 Rosdorf

D

Téléphone: +49 551 / 5006 0

E-mail: info@dkl.de

Site web: www.neuepolster.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Mentions de danger: aucune

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

#### Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Indications diverses:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 2/9

## DentaClean

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Description:

Agent de nettoyage

##### Indications diverses:

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

< 5% agents de surface anioniques

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one

1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488639-16	<b>Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts</b> Aquatic Chronic 3 (H412), Eye Dam. 1 (H318), Skin Irrit. 2 (H315) Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Eye Irrit. 2; H319: 5% ≤ C < 10% Eye Dam. 1; H318: 10% ≤ C < 100%	1 - ≤ 3,2 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Eau en excédent.. Eau en aérosol. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau de forte puissance

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucune Le produit lui-même n'est pas combustible.

##### Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 3/9

## DentaClean

### 5.3. Conseils aux pompiers

Le produit n'est pas: Combustible Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

aucune L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Procédures d'urgence:

sans limitation

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Vêtement de protection. Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Matière appropriée pour recueillir le produit: Matériau absorbant, organique Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage:

Bien nettoyer les surfaces contaminées.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

##### Mesures de protection incendie:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

##### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:

non applicable

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Mesures générales de protection et d'hygiène. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 4/9

## DentaClean

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### matériaux d'emballage:

aucune

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Informations sur l'entreposage commun:

aucune

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Aucune donnée disponible

#### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

#### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition ③ Temps d'exposition
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8	175 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques ③ 8 h
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8	2 750 mg/kg p.c. /jour	① DNEL salarié ② Long terme - cutanée, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8	0,24 mg/L	① PNEC Eaux, Eau douce

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### 8.2.2. Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

Protection oculaire: non indispensable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 5/9

## DentaClean

### Protection de la peau:

Lors de contact fréquents avec les mains Gants à crispin . Matériau approprié: Caoutchouc butyle Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

### Protection respiratoire:

aucune

### Risques thermiques:

Liquides non combustibles.

### Autres mesures de protection:

aucune

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odour

Seuil olfactif: négligeable

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	9	20 °C	① DIN 19268
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C		② Référence bibliographique
Température de décomposition	non applicable		
Point éclair	non applicable		
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	non applicable		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non applicable		
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	1,01 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	① DIN 12793
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	0 - 100 %	20 °C	② vollcompletement miscible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. négligeable Le produit lui-même n'est pas combustible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 6/9

## DentaClean

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucune

### 10.4. Conditions à éviter

Temperature > 50°C

### 10.5. Matières incompatibles

aucune

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune En cas d'incendie: Gaz/vapeurs, toxique

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts** n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8

**DL50 par voie orale:** 2 000 - 4 100 g/m<sup>3</sup> (rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts** n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8

**CL50:** 7,1 mg/L 4 d (fish)

#### Toxicité aquatique:

négligeable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 7/9

## DentaClean

### Toxicité des sédiments:

non applicable

### Toxicité terrestre:

non applicable

### Effets dans les stations d'épuration:

La fraction organique de ce produit est biodégradable.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts** n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8

**Biodégradation:** Oui, rapide

### Biodégradation:

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts** n°CAS: 68891-38-3 N°CE: 500-234-8

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

## 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
20 03 01	Déchets municipaux en mélange

##### Code des déchets conditionnement

20 01 39	Matières plastiques
----------	---------------------

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 14 févr. 2024

Date d'édition: 19 févr. 2024

Version: 1



Page 8/9

## DentaClean

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
aucune

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations EU**

**Autorisations:**

Tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon le règlement REACH.

**15.1.2. Directives nationales**

 [DE] Directives nationales

**Notice explicative sur la limite d'occupation**

aucune

**Störfallverordnung (12. BImSchV)**

**pour les substances contenues dans le produit:**

N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).

**Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)**

**Klasse 1:**

N'est pas soumis aux règlements TA-Luft (transports aériens).

**Classe risque aquatique**

**WGK:**

1 - Présente un faible danger pour l'eau.

**Description:**

Présente un faible danger pour l'eau.

**Remarque:**

Auto-classification documentée conformément à WwWwS, 3a (classification de pollution des eaux).

**Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (DGUV-Vorschriften)**

Berufsgenossenschaftliche Informationen (DGUV-Informationen)

**Relevante arbeitsmedizinische Vorschriften**

négligeable

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**

aucune

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**16.1. Indications de changement**

Urversion

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 14 févr. 2024

**Date d'édition:** 19 févr. 2024

**Version:** 1



Page 9/9

## DentaClean

### 16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste sur le site eSDScom

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

ECHA

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.